

Cadre général



Le travail dans les secteurs permet aux résidents de se confronter à leurs limites dans des situations réelles, de s'entraîner, mais aussi d'être valorisés car le travail demandé est toujours utile.

L'intégration permet :

- **de proposer des emplois adaptés** : temps de travail réduit, demande de rendement moindre, formatage du travail en fonction des capacités de la personne, acceptation de comportements peu tolérés en entreprises traditionnelles.
- de voir si la personne **s'adapte aux exigences d'une activité professionnelle**, de déterminer le temps de travail possible, le niveau de rendement et les conséquences dans la vie de tous les jours d'une activité professionnelle. Ceci dans le but de permettre à l'AI de déterminer le taux d'invalidité et de proposer des mesures adaptées aux capacités de la personne.
- de permettre **un relais des thérapies** pour améliorer l'autonomie, les capacités physiques, cognitives et comportementales en situation de vie « normale ».
- **de rendre service et ainsi de se sentir utile.**

Une même personne peut, au fil du temps, avoir des buts qui évoluent : nombreux sont ceux qui passent dans un service pour un relais de réadaptation, puis en observation AI, puis en intégration dans un poste protégé.

Par ailleurs, certaines personnes en poste protégé repassent en mesure occupationnelle si elles vivent un moment difficile et reprennent leur emploi dès que leur situation s'améliore.

Travail des résidents